



Le porte-voix des professeurs et professeures de l'Université Laval

Le communicateur civique est un membre du Conseil syndical. Les informations qu'il communique dans ses chroniques ont pour but de favoriser la participation dynamique des membres à la vie démocratique du SPUL. Il rend compte des débats touchant les fonctions professorales à l'Université Laval et à l'extérieur. Il exprime également les préoccupations des professeurs et professeures en lien avec leurs activités professionnelles.

Le communicateur civique remplit ces objectifs et exerce sa fonction à titre de professeur, membre du SPUL. Les opinions exprimées dans cette page sont les siennes ou celles de leur auteur.

[Éditions précédentes >>>](#)

Message du communicateur civique

Vous avez un aspect original et novateur à faire connaître de votre année d'étude et de recherche (AÉR), signalez-le moi par [courriel](#). Je le mettrai en valeur dans cette chronique.

Jacques Rivet >>>

Automne 2011 – Numéro 15



SÉANCE DU CONSEIL UNIVERSITAIRE DU 1ER NOVEMBRE 2011

Le professeur Jean Amiot propose un ajout qui a été retenu

Le professeur Jean Amiot, du Département des sciences des aliments et de nutrition, a proposé un ajout au préambule de la nouvelle politique de la formation à distance, qui a été incorporé au texte avant son adoption par le Conseil universitaire lors de sa dernière séance. L'ajout stipule en substance que la formation à distance est de même niveau de qualité que la formation dispensée en enseignement régulier.

Jean Amiot estimait que le texte de la nouvelle politique proposée n'était pas assez explicite de ce point de vue bien qu'il fut rédigé, de l'avis de quelques délégués, dans un esprit de qualité équivalente entre la formation à distance et la formation en enseignement régulier. Prenant la parole en cours de débat, le recteur Denis Brière a précisé, avant l'adoption de cette politique par le CU, que «le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport prépare un énoncé de politique sur la formation à distance.» Et d'ajouter qu'il lui semblait alors heureux que l'Université Laval ait pris l'initiative de la faire avant la mise en œuvre de cette politique. Il a du reste conclu sa brève intervention en affirmant que la clarification apportée par le professeur Amiot «pourrait apparaître dans le préambule» de la nouvelle politique sur la formation à distance.

Le doyen de la Faculté de philosophie, le professeur Victor Thibaudeau, fait souvent preuve d'humour dans ses commentaires. Son intervention à propos de la définition de «la formation à distance», contenue dans le texte de la nouvelle politique, n'a pas échappée à cette règle. Cette définition s'énonçait initialement comme suit : «La formation à distance est un système de formation qui permet à un étudiant d'apprendre seul ou en situation de collaboration, avec du matériel didactique *de qualité* [NB : je souligne] et différents moyens de communication ainsi qu'avec le soutien à distance de personnes-ressources.» Victor Thibaudeau avoue, sans doute avec exagération, qu'«il n'a pas dormi de la nuit» à la veille de la séance du conseil en raison de la mention inadéquate, à son avis, de l'expression «*de qualité*» contenue dans cette définition. Il suggéra plutôt le qualificatif d'«approprié», qualificatif instantanément substitué à l'expression originale, sans aucun doute par souci de voir le philosophe Thibaudeau retrouver rapidement le sommeil.

Les membres du Conseil universitaire ont pris connaissance du premier rapport annuel de l'ombudsman, la notaire Nancy Chamberland, en remarquant la précision et la concision du texte ainsi que la présentation graphique soignée des diverses données statistiques, ciblées et pertinentes, qu'il contient. Les commentaires de membres du CU ont porté particulièrement sur une de ses recommandations à l'effet qu'une vigie dans la détection de problèmes de santé physique et mentale chez certains étudiants découle du fait «qu'il faut faire quelque chose», a-t-elle insisté au moment de la période de questions. Le professeur Éric Philippe, président de la Commission des affaires étudiantes, a tenté de savoir de sa part quels étaient les critères qui permettraient de déceler un problème mental chez certaines personnes en raison de l'expérience récemment acquise dans sa nouvelle fonction. Nancy Chamberland a très pertinemment fait remarquer qu'elle n'était pas un professionnel de la santé et que, lorsqu'elle a besoin de ressources spécialisées, «je fais des appels téléphoniques», a-t-elle ajouté avec franchise.

Elle a par ailleurs constaté avec grand étonnement le manque d'information de plusieurs interlocutrices et interlocuteurs qui se sont adressés à elle au cours de la première année de son mandat de cinq ans, au sujet des services de santé et d'aide psychologique à l'Université. Dans la foulée de la discussion sur l'augmentation de cas, certes marginaux, mais souvent graves, de problèmes de santé mentale parmi les personnels à l'Université dont, particulièrement, le personnel étudiant, le professeur Fabien Gagnon du Département de psychiatrie et de neurosciences a évoqué la nécessité d'avoir une politique préventive à l'égard de «certains risques» extrêmes qui pourraient déboucher sur une violence inimaginable sinon fatale.

Parmi les autres recommandations de l'ombudsman, celle proposant qu'«une formation obligatoire soit dispensée à toute personne désirant devenir directeur de thèse ou de mémoire» a soulevé l'approbation enthousiaste de deux délégués, dont le professeur Luc Bélanger du Centre de recherche de l'Hôtel-Dieu-de-Québec. L'ombudsman Chamberland a antérieurement admis qu'elle considérait cette recommandation comme étant «très audacieuse». Cette «audace» n'a cependant pas suscité de réactions de la part des autres membres du CU.

Jacques Rivet, cc

Année d'élan et de ressourcement*

Dire sur l'année d'étude et de recherche (AÉR)*



Frank Pons
Département de marketing

Je voudrais commencer en soulignant l'importance des années d'étude et de recherche (AÉR) dans notre carrière et dire à quel point je me sens privilégié de pouvoir en bénéficier. J'attendais la première année d'étude et de recherche (AÉR) de ma carrière académique avec impatience. Dans mon esprit, elle devait me permettre de me renouveler à la fois en enseignement et en recherche, mais aussi de finaliser de nombreux projets de publications ainsi que de collectes de données. Après avoir un temps rêvé de rejoindre un groupe de recherche sur le marketing du sport en Australie, des impératifs familiaux m'ont fait revoir mes ambitions de découverte pour accepter des invitations aux HEC Montréal (camp de base) et à Euromed Management (Marseille, France).

Dans ce contexte, nous avons lancé un projet de recherche sur la commandite sportive et l'activation publicitaire en partenariat avec Alain D'Astous et François Carrillat (HEC) et incluant un chercheur français (Lionel Maltasse, Euromed Management, Marseille France), spécialisé en marketing du sport. Dans le même temps, par ma collaboration avec divers chercheurs français en marketing, j'ai procédé à la mise en place d'un plan de collectes de données sur les marques et événements sportifs dans le cadre français. J'ai ainsi réalisé ces collectes (AMS Saint Etienne, club de soccer professionnel, Open ATP Tennis de Marseille et de Nice, Fédération française de Basket-Ball) qui s'inscrivaient dans un courant de recherches que je développe avec le professeur André Richelieu de mon département. De nombreuses publications sont en cours de développement sur ces sujets.

Lors de ces collectes, qui m'ont fait passer en moyenne une semaine par mois en Europe, j'ai également pu vivre au sein de ces organisations sportives et ainsi observer les décisions stratégiques et opérationnelles qui s'y prennent. Cette opportunité unique (et ce rêve de passionné de sport et de marketing) apporte une valeur ajoutée importante aux contenus de mes cours depuis mon retour avec des exemples très actuels et appliqués provenant d'un milieu professionnel souvent fermé aux non-initiés.

Cette AÉR a été une expérience très enrichissante, de laquelle je retire de nombreux retombées en matière de recherche, d'enseignement et de contacts (académiques et terrains de recherche) dont bénéficient également les étudiants. Mon seul bémol à l'issue de cette AÉR est que le nombre de projets dans lequel je suis impliqué a littéralement explosé et que de nouvelles opportunités ne cessent de se présenter. Un bon problème à avoir, mais qui me demande une nouvelle discipline ou...une autre AÉR. Mais pour cela, il faudra attendre encore six ans. Je la planifie déjà!

Création du Comité conseil du communicateur civique (CCCC)

Le Comité exécutif du SPUL, à la demande du communicateur civique, Jacques Rivet, a créé un «Comité conseil du communicateur civique (CCCC)», qui a pour fonction de donner son avis sur le travail que ce dernier accomplit dans l'exercice de sa fonction de porte-voix des professeurs et professeures à l'Université Laval. La première réunion du CCCC a eu lieu le 13 octobre dernier. Le comité est composé des professeurs et professeures titulaires suivants :

LES PROFESSEURES

Carole Paradis

Département de langues, linguistique et traduction

Josée Fortin

Département des sols et de génie agroalimentaire

Thérèse Laferrière

Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage

Jocelyne Moisan

Centre de recherche Hôpital du Saint-Sacrement

Sylvie Montreuil

Département des relations industrielles

Diane Parent

Département des sciences animales

Margot Kaszap

Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage
Secrétaire du SPUL

LES PROFESSEURS

Mario Carrier

Faculté d'aménagement, architecture et arts visuels

François Nault

Faculté de théologie et de sciences religieuses

Jacques Rivet

Département d'information et de communication
Communicateur civique

Yves Lacouture

École de psychologie
Président du CCCC et président du SPUL

"OYEZ! OYEZ! OYEZ!"

Faites parvenir vos réactions et commentaires au communicateur civique à son adresse de courriel :

communicateur.civique@spul.ulaval.ca